

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

1^{er} juin 2023

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} juin 2023

Nombres de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 13

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 6 JUIN A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, M. JOUSSE,

Absents excusés : M. OLLIVIER donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU,
Mme JODEAU-BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF,
M. BELFORT donne procuration à Mme Martine COUET,
M. FIMIEZ
Mme GUYON

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Linda EL KRIMI

2. **Décision modificative**

Délibération DE01-06062023

Suite aux opérations comptables pour clôturer le dernier lot du marché public de la gare avec l’entreprise Ridoret qui n’avait pas réaliser toutes les finitions, il faut procéder au remboursement de l’avance forfaitaire réalisée en 2021. Pour cela, il faut effectuer des opérations d’ordre qui nécessitent de passer une décision modificative sur le budget de la commune. C’est un jeu d’écriture qui n’affecte pas les crédits budgétaires votés.

En Investissement dépenses :

- C/ 21318-041 : + 4 241,12€

En investissement recettes :

- C/ 238-041 : + 4 241,12€

Le Conseil municipal donne son accord à l’unanimité des membres présents et représentés pour cette décision modificative.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 9 juin 2023

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Linda EL KRIMI